



# Les compétences d'un(e) référent(e) mobilité européenne et internationale dans un centre de formation d'apprentis





# ÉDITO



*> Laure Coudret-Laut, directrice de l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation*

La mobilité européenne et internationale des apprentis bénéficie d'un contexte porteur avec un engagement fort au plus haut niveau de l'Etat, auquel fait écho la volonté de l'Union européenne d'ouvrir aux jeunes en alternance encore plus d'opportunités de se former en Europe. Depuis 30 ans, de nombreux opérateurs se sont lancés dans l'aventure, à tous les niveaux : des centres de formation d'apprentis (CFA) aux grands réseaux actifs dans l'apprentissage qui ont pu, grâce aux programmes européens notamment, impulser de véritables politiques de mobilité au bénéfice de leurs apprentis.

Ces réalisations ont été rendues possibles grâce aux femmes et aux hommes qui se sont mobilisés sur le terrain : ces « référent(e)s mobilités » au sein des CFA sont les chevilles ouvrières indispensables pour une mise en œuvre réussie des mobilités d'apprentis.

Dans la perspective du nouvel Erasmus post-2020 qui pourrait voir tripler le nombre de bénéficiaires du programme, il importait plus que jamais de mieux identifier et caractériser cette fonction. C'est à cette tâche que se sont attelés les membres du groupe de travail pour aboutir à ce guide.

---

# ÉDITO



*> Andreas GABRIEL, responsable du Pôle Mobilité Européenne et Certifications. Direction Compétences et Ingénierie. Association Nationale pour la Formation Automobile ANFA*

La mobilité européenne des apprentis constitue une opportunité exceptionnelle pour les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre. Vecteur d'attractivité de la formation professionnelle, elle augmente non seulement les compétences professionnelles et personnelles des apprentis mais s'avère également bénéfique pour les centres de formation et les entreprises participant à des actions de mobilité. C'est pourquoi la branche des services de l'automobile et de la mobilité s'engage pour les échanges européens d'apprentis et de personnel encadrant depuis plus de 20 ans.

Si le développement de la mobilité nécessite une coopération régionale, nationale et européenne, les référent(e)s mobilité des CFA jouent un rôle crucial pour assurer la réussite des actions. S'appuyant sur des compétences multiples, ils fédèrent et mobilisent différents acteurs autour d'un projet commun. En mettant en relief les compétences de ces référent(e)s, le présent guide sensibilise les acteurs de la mobilité européenne aux conditions nécessaires pour renforcer la qualité et la quantité des actions de mobilité d'apprentis en France et en Europe.

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>P.06</b>
<b>1 - CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU TRAVAIL DES RÉFÉRENT(E)S MOBILITÉ</b> .....	<b>P.11</b>
a / Le temps de travail des référent(e)s mobilité : travail perçu et travail reconnu	<b>P.11</b>
b / Les missions différentes à la fonction de référent(e) mobilité	<b>P.11</b>
c / Les outils à la disposition des référent(e)s mobilité	<b>P.12</b>
d / Les besoins en formation des référent(e)s mobilité	<b>P.12</b>
<b>2 - RÉPERTOIRE D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES ASSOCIÉES À LA FONCTION DE RÉFÉRENT(E) MOBILITÉ</b> .....	<b>P.14</b>
<b>3 - LES CONDITIONS DE RÉUSSITE POUR METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE MOBILITÉ DES APPRENTIS DANS LES CFA</b> .....	<b>P.16</b>
a / Condition de réussite n°1 : créer la fonction de référent(e) mobilité au sein des CFA	<b>P.16</b>
b / Condition de réussite n°2 : une pleine implication du personnel des CFA	<b>P.16</b>
c / Condition de réussite n°3 : un engagement fort des acteurs locaux, régionaux et nationaux parties prenantes de la mobilité européenne des apprentis	<b>P.17</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>P.18</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE / WEBOGRAPHIE</b> .....	<b>P.19</b>
<b>ANNEXE : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DES RÉFÉRENT(E)S MOBILITÉ</b> .....	<b>P.21</b>

Facteur d'enrichissement des parcours, de meilleure insertion professionnelle et de valorisation des filières d'apprentissage, la mobilité des apprentis constitue désormais une priorité politique partagée au niveau européen et national.

En France, avec la loi du 5 mars 2014<sup>1</sup>, le développement de la mobilité internationale des apprentis est devenu une mission à part entière des CFA. L'inscription dans la durée de la mobilité internationale dans l'offre de services des CFA s'est trouvée encore renforcée par :

- la loi du 29 mars 2018<sup>2</sup> qui stipule, en son article 23, que les CFA doivent encourager la mobilité de leurs apprentis en mobilisant en particulier du « personnel dédié » ;
- la loi du 5 septembre 2018<sup>3</sup> qui précise, en son article 24, la nature du personnel dédié « qui peut comprendre **un référent mobilité** »

En parallèle, le gouvernement a annoncé l'objectif de porter à 15 000 le nombre d'apprentis mobiles en Europe à l'horizon 2022. Cet objectif est précisé dans la lettre de mission de la Ministre du Travail, Muriel Pénicaud, adressée au député européen Jean Arthuis pour son rapport « Erasmus pro »<sup>4</sup> de janvier 2018.

La question de la mobilité européenne et internationale des apprentis est également devenue ces dernières années une préoccupation majeure au niveau européen avec :

- le déploiement en 2016 d'un projet-pilote visant à développer la mobilité longue des apprentis ;
- la valorisation au sein de l'appel à propositions Erasmus + 2018 d'une activité de mobilité longue (Erasmus Pro) de 3 à 12 mois pour le public de l'enseignement et la formation professionnels.

<sup>1</sup> Loi n°2014-288 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

<sup>2</sup> Loi n°2018-217 ratifiant diverses ordonnances prises sur le fondement de la loi n°2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social

<sup>3</sup> Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

<sup>4</sup> Rapport du député européen Jean Arthuis : « Erasmus Pro : lever les freins à la mobilité des apprentis en Europe » (janvier 2018)

Pour répondre à ce défi, l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation anime depuis fin 2013 un groupe de travail visant à développer la mobilité internationale des apprentis infra-bac (niveau IV et V). Ce groupe de travail réunit les principaux partenaires inscrits dans le champ de la mobilité internationale des apprentis : l'ANFA, les Compagnons du Devoir et du Tour de France, l'APCMA, le CCCA-BTP, CCI France, le MAA, l'OFAJ, ProTandem, l'Association Régions de France, les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bretagne, et un expert ECVET<sup>5</sup>.

Ce groupe de travail a pour missions d'offrir un espace d'échanges et de dialogue entre les institutions et les acteurs impliqués dans ce champ, de formuler des propositions innovantes, d'organiser les Assises Territoriales de la Mobilité des Apprentis (ATMA) et de produire des ressources communes.

Suite à un séminaire initial qui s'est tenu à Paris en janvier 2014 (au siège de l'Assemblée permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat) puis aux 1ères ATMA à Nantes en février 2015 (à l'École des métiers graphiques et plurimédia - CFA Grafipolis), plus de cent professionnels se sont retrouvés à Rennes (au Conseil régional de Bretagne) sur deux demi-journées en mai 2016 lors des 2<sup>e</sup> ATMA<sup>6</sup>.

Au cours des ATMA 2016, les participants ont travaillé sur différents leviers pour accompagner le développement de la mobilité internationale des apprentis : mobilité des maîtres d'apprentissage et du personnel des CFA, mobilité en post-apprentissage, mobilité entrante de formateurs et d'apprenants dans les CFA, modalités de soutien aux CFA. À cette occasion, les participants - à l'instar des membres du groupe de travail national - ont souhaité que ledit groupe puisse avancer concrètement sur les pistes d'action identifiées lors du séminaire.

**Ainsi face au constat partagé dans les différents réseaux de la complexité de mettre en place une ingénierie efficiente et pérenne pour déposer et mettre en œuvre des projets de mobilité, les membres du groupe de travail national ont souhaité engager un travail visant à analyser les compétences des personnes en charge de la mobilité des apprentis dans les CFA et les réseaux de coordination (réseaux sectoriels ou territoriaux), définies ci-après comme « référent(e) mobilité ».**

<sup>5</sup> Pour les sigles utilisés ici, voir la liste des membres du comité de pilotage à la fin du document

<sup>6</sup> <http://www.agence-erasmus.fr/page/groupes-de-travail>

Au cours de l'année 2017 et 2018, un sous-groupe de travail (réunissant l'Agence Erasmus+ France / Éducation et Formation, l'ANFA, les Compagnons du Devoir et du Tour de France, le CCCA-BTP, le MAA, ProTandem et un expert ECVET) s'est réuni à plusieurs reprises pour élaborer le présent guide.

### **Afin d'identifier les éléments constitutifs de la fonction de référent mobilité, les membres du groupe de travail ont :**

- présenté et analysé les différentes tâches liées à la fonction de référent mobilité dans les réseaux représentés au sein du groupe de travail ;
- réalisé une synthèse des différents documents consacrés aux référents mobilité ;
- effectué et analysé des entretiens semi-directifs : en s'appuyant sur l'analyse des sources existantes<sup>7</sup>, le groupe de travail a élaboré une première grille d'enquête afin de mener des entretiens exploratoires semi-directifs pour valider ou non la pertinence des questions ;
- conçu, diffusé et analysé une enquête (en annexe) s'adressant à des personnes remplissant un rôle de « référent(e) mobilité ». Le questionnaire final a été construit dans l'objectif de recenser, répertorier et identifier les éléments constitutifs de la fonction de référent mobilité.

### **Ce guide est structuré en trois parties :**

- ➔ Une partie identifie les caractéristiques principales du travail de référent(e) mobilité et dresse leur profil-type ;
- ➔ Une partie liste les principales activités et compétences associées à la fonction de référent(e) mobilité ;
- ➔ Une partie met en exergue les conditions de réussite à la mise en place des actions de mobilité des apprentis dans les CFA.

Ce guide s'adresse en priorité aux différents acteurs qui promeuvent la mise en place de projets de mobilité internationale d'apprentis. Il s'adresse également à toute personne qui, de par ses fonctions, facilite la mobilité des apprentis et post-apprentis à travers le montage de dossiers de financement, la recherche de partenaires européens, la préparation pédagogique, linguistique et culturelle, l'évaluation des acquis d'apprentissage, la coordination de plateformes d'accompagnement ou la communication auprès des entreprises formatrices. Dans la suite de ce document, toutes ces personnes seront appelées « référent(s)/(es)mobilité ».

<sup>7</sup> Cf. *Bibliographie/Webographie à la fin du guide*

## LA MOBILITÉ DES APPRENTIS À TRAVERS LE PROGRAMME ERASMUS +

Le programme Erasmus + offre la possibilité pour les jeunes apprenants en formation professionnelle d'aller se former à l'étranger.

- Quelle destination ?

33 pays européens : les 28 pays membres de l'Union européenne + l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Turquie

- Quelles activités ?

Le programme Erasmus + offre des bourses pour réaliser un stage en entreprise ou en organisme de formation. Des périodes en centre de formation sont possibles mais elles doivent être associées à une forte composante d'immersion en milieu professionnel.

- Quelle durée ?

La période de mobilité (la durée s'entend hors voyage) peut aller de 2 semaines à 12 mois :

➡ Mobilité courte : de 2 semaines à moins de 3 mois

➡ Mobilité longue : de 3 mois à 12 mois<sup>8</sup>

- Le financement pour la mobilité des apprenants de l'enseignement et la formation professionnels (forfaits 2018)<sup>9</sup>:

➡ 1<sup>er</sup> exemple pour un stage d'un mois en Allemagne : 1181€ (275€ de voyage + 906€ de soutien individuel)

➡ 2<sup>e</sup> exemple pour un stage de 4 mois en Suède : 4029€ (275€ de voyage + 3754€ de soutien individuel)



Le programme Erasmus + offre également la possibilité pour les personnels enseignants et administratifs des CFA de suivre une formation à l'étranger (stage ou période d'observation) en entreprise ou en organisme de formation ou de réaliser une mission d'enseignement ou de formation à l'étranger dans un organisme de formation.

➡ Durée de la période de mobilité (hors voyage) : 2 jours (consécutifs) à 2 mois

<sup>8</sup> Des visites de planification préalable sont possibles dans le cadre d'une demande de mobilités longues : ces visites de courte durée sont réalisées par le personnel dans les organisations d'accueil des apprenants afin de faciliter la coopération interinstitutionnelle, de préparer et de garantir la qualité des séjours.

<sup>9</sup> A cela s'ajoute des frais de gestion pour le porteur de projet, un soutien linguistique pour l'apprenant (sous conditions) et un financement additionnel au réel pour les personnes en situation de handicap.



En préfiguration du programme Erasmus + après 2020, la Commission européenne va lancer en 2019<sup>10</sup> un appel à projet pour la mise en place de projets-pilotes visant à développer des programmes d'échanges entre les organismes de formation professionnelle européens et ceux d'Afrique et des pays visés par l'élargissement de l'Union (« Enlargement countries »).

### APPRENTIS ET CFA DANS LE PROGRAMME ERASMUS +

*(Données issues des Notes de l'Observatoire n°9)<sup>11</sup>*

- Nombre d'apprentis (de niveau IV et V) en mobilité 2016-2017 : 3 659
- Nombre de CFA participant au programme Erasmus + : 116 (soit 12% des CFA français)
- Durée moyenne de la mobilité des apprentis: 24,1 jours
- Montant moyen de la bourse octroyée : 990€
- Principales destinations (par ordre décroissant) : Royaume-Uni, Espagne, Irlande
- Principales filières (par ordre décroissant) : Hôtellerie-restauration, Bâtiment et travaux publics, Agroalimentaire

La mise en œuvre de projets de mobilité européenne et internationale pour les apprentis dans les CFA nécessite de mobiliser une ingénierie dédiée. Cette ingénierie de la mobilité internationale exercée autrefois souvent de manière informelle par les équipes pédagogiques et/ou administratives des CFA s'est au cours des dix dernières années largement professionnalisée eu égard aux compétences spécifiques requises pour mener à bien ce type de projets. Il est présenté ci-après les caractéristiques principales du travail exercé par ces professionnels.

<sup>10</sup> Plus de détails dans le guide Erasmus + 2019

<sup>11</sup> Les Notes de l'Observatoire n°9 « La mobilité des élèves et des apprentis dans le cadre du programme Erasmus + » : <http://www.agence-erasmus.fr/page/observatoire>

## 1 - CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU TRAVAIL DES RÉFÉRENT(E)S MOBILITÉ

L'analyse des résultats de l'enquête menée (cf. annexe) a permis de déterminer les caractéristiques principales du travail des référent(e)s mobilité.

### a) Le temps de travail des référent(e)s mobilité : travail perçu et travail reconnu

Pour plus du 3/4 des référent(e)s mobilité, l'organisation des actions de mobilité s'effectue en complément d'autres activités menées au sein de leur structure.

Il est observé que pour plus de la moitié des référent(e)s mobilité leur temps de travail reconnu pour leurs activités liées à la mobilité européenne est inférieur au temps de travail qu'ils y consacrent réellement.

### b) Les missions afférentes à la fonction de référent(e) mobilité

Les missions associées à la fonction de référent(e) mobilité recouvrent une gamme étendue d'activités. Parmi ces missions, les quatre missions principales du référent/de la référente mobilité sont (par ordre décroissant) :

- ✓ Organisation
- ✓ Gestion administrative et financière
- ✓ Coordination
- ✓ Communication

Il est à noter que chacune de ces missions fait appel à des compétences différentes et des connaissances multiples. Le caractère « multitâche » du référent/de la référente mobilité apparaît clairement ici.

#### • Des activités plus chronophages que d'autres

L'activité principale des référent(e)s mobilité est la gestion administrative et financière (et dans une moindre mesure l'organisation).

---

- **Des activités plus difficiles à mettre en place que d'autres**

Les activités les plus difficiles à mener sont la gestion administrative et financière et la recherche, la construction et la gestion des partenariats.

La gestion administrative et financière est ainsi à la fois la mission la plus chronophage et la plus complexe pour plus de la moitié des référents mobilité. Les activités liées à la recherche, la construction et la gestion des partenariats posent également des difficultés.

#### c) Les outils à la disposition des référent(e)s mobilité

La grande majorité des référent(e)s mobilité affiche une relative satisfaction vis-à-vis des outils dont ils disposent pour mettre en œuvre leurs activités au quotidien.

Les besoins en outils et supports exprimés relèvent de différents domaines, notamment en outils de gestion administrative et de communication.

#### d) Les besoins en formation des référent(e)s mobilité

Les besoins en formation des référent(e)s mobilité relèvent également de différents domaines, dont des besoins significatifs de formation en langues étrangères. Ils portent globalement sur des activités avec une composante européenne (dispositifs de mobilité, financement, administratif et juridique, validation des acquis d'apprentissage).



À la lecture des caractéristiques présentées ci-dessus, il est possible de dessiner un « portrait-type » du référent/de la référente mobilité :

- Elle est diplômée de l'enseignement supérieur et titulaire d'un diplôme de niveau I ou II (en référence au cadre national de certification français, diplôme de niveau égal ou supérieur à Bac+3 : Licence, Master, etc.) ;
- Elle consacre entre 10 et 40% de son temps de travail aux activités liées à la mobilité européenne, mais le temps reconnu par sa structure pour ces activités est souvent inférieur au temps réellement passé ;
- Elle mobilise des compétences multiples pour mener les nombreuses activités associées à ses missions. Les tâches liées à la gestion administrative et financière sont, pour lui ou pour elle, à la fois les plus difficiles à mettre en œuvre mais également les plus chronophages ;
- Elle est en demande d'outils de gestion administrative et de communication et souhaite une plus grande dématérialisation de ces outils ainsi qu'un accès facilité à des personnes ressources ;
- Elle exprime un besoin de formation en langues étrangères et de connaissances relatives aux dispositifs de valorisation et de reconnaissance des acquis d'apprentissage en mobilité ;
- Elle manifeste également un souhait de mieux connaître les règles de gestion et de financement des programmes européens de mobilité.

## 2 - RÉPERTOIRE D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES ASSOCIÉES À LA FONCTION DE RÉFÉRENT(E) MOBILITÉ<sup>12</sup>

L'analyse de la documentation existante et des résultats de l'enquête menée a permis d'élaborer un répertoire d'activités et de compétences liées à la fonction de référent(e) mobilité<sup>12</sup>.

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
Gestion de projets de mobilité	Être capable de : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Analyser les besoins</li> <li>✓ Identifier les organismes partenaires</li> <li>✓ Elaborer un plan de projet</li> <li>✓ Construire et suivre un budget</li> <li>✓ Gérer les aspects logistiques</li> <li>✓ Assurer le suivi des projets</li> <li>✓ Effectuer les bilans des projets</li> <li>✓ Gérer les risques</li> </ul>
Mobilisation des participants et acteurs concernés	Être capable de : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Informer et motiver les acteurs au sein du CFA</li> <li>✓ Informer et motiver les apprenants et leur entourage</li> <li>✓ Informer et motiver les entreprises partenaires</li> </ul>

<sup>12</sup> Cf. bibliographie/ webographie à la fin du guide

<p>Préparation et accompagnement des participants et des candidats</p>	<p>Être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Animer des réunions d'information</li> <li>✓ Choisir les participants à une action</li> <li>✓ Sensibiliser les participants aux questions interculturelles</li> <li>✓ S'assurer de la préparation des participants</li> <li>✓ Soutenir les participants dans la valorisation de leurs acquis</li> </ul>
<p>Diffusion et exploitation des résultats d'une action de mobilité</p>	<p>Être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Établir un plan de diffusion</li> <li>✓ Mesurer l'impact d'un projet</li> <li>✓ Communiquer les résultats d'un projet</li> <li>✓ Capitaliser l'expérience pour d'autres projets</li> </ul>



Ce répertoire peut servir de base à la constitution d'une fiche emploi pour décrire les activités principales et les compétences requises pour un référent(e) mobilité.



### 3 - LES CONDITIONS DE RÉUSSITE POUR METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE MOBILITÉ DES APPRENTIS DANS LES CFA

#### a) Condition de réussite n°1 : créer la fonction de référent(e) mobilité au sein des CFA

Les référent(e)s mobilité jouent un rôle majeur dans le développement de la mobilité européenne des apprentis, remplissant des missions et des activités variées. La réussite des actions de mobilité des CFA dépend en bonne partie des référent(e)s, plus particulièrement de la multiplicité de leurs compétences et du temps qui leur est imparti pour les mettre en œuvre. Ainsi, la création d'une fonction spécifique comprenant les activités recensées ci-dessus est essentielle pour pouvoir impulser, gérer et animer des projets de mobilité européenne et internationale des apprentis au sein des CFA. Les derniers rapports sur la mobilité européenne des apprentis et la loi du 29 mars 2018 vont également dans ce sens<sup>13</sup>.

Le/la référent(e) mobilité doit disposer de suffisamment de temps pour pouvoir organiser des actions de mobilité de qualité et ce temps doit être reconnu par le CFA. Les missions du référent doivent être clairement définies pour faciliter un éventuel « passage de relais » et éviter que les projets prennent fin en cas de départ de l'établissement du ou de la référente mobilité.

#### b) Condition de réussite n°2 : une pleine implication du personnel des CFA

En tant que coordonnateur des différentes tâches liées aux actions de mobilité, le référent/la référente devrait non seulement être soutenu(e) par la direction de son établissement, mais aussi pouvoir s'appuyer sur certains de ses collègues. Par exemple, les

<sup>13</sup> La mobilité européenne des apprentis (Rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales ; décembre 2017) / « Recommandation n°12 : La mission propose l'identification d'un référent mobilité dans chaque CFA » (page 58) <http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article639>

Erasmus Pro : lever les freins à la mobilité des apprentis en Europe (Rapport du député européen Jean Arthuis ; janvier 2018) / « Proposition n°6 : Soutien à la création d'une fonction de référent dans les CFA s'engageant dans un projet de mobilité de leurs apprentis » (page 19)

<http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/rapports/article/rapport-erasmus-pro-lever-les-freins-a-la-mobilite-des-apprentis-en-europe>

équipes pédagogiques pourraient être amenées à contribuer à la sélection, la préparation et l'accompagnement des participants ou faire le lien avec les entreprises. Dans la gestion et le suivi des projets, le référent/la référente devrait pouvoir coopérer avec les équipes administratives. Pour disséminer les résultats d'une action de mobilité, il/elle devrait pouvoir s'appuyer sur les canaux de communication habituels du CFA.



Mettre en place un groupe de travail/un comité de pilotage animé par le/la référent(e) et réunissant les principaux acteurs avant, pendant et après une action de mobilité pour faciliter la coopération des équipes et augmenter la qualité des projets.

En tant qu'interface entre le CFA et les autres acteurs de la mobilité européenne et internationale, le référent/la référente devrait être soutenu par différentes structures et réseaux, tels que les organismes gestionnaires des CFA, les Régions, les branches professionnelles, les développeurs Erasmus + ou les experts ECVET.

### c) Condition de réussite n°3 : un engagement fort des acteurs locaux, régionaux et nationaux parties prenantes de la mobilité européenne des apprentis

Pour développer la mobilité des apprentis, les CFA doivent être soutenus par leurs organismes gestionnaires et par d'autres acteurs tels que les Régions et les branches professionnelles. La contribution de ces derniers pourrait notamment concerner la recherche d'organismes partenaires, les demandes de financements (voire un soutien financier) ou l'ingénierie de projet. Ces organismes devraient structurer leur soutien pour permettre aux référents de travailler en réseau et favoriser l'échange de bonnes pratiques.

Au-delà de l'échange d'informations, les acteurs locaux, régionaux et nationaux de la mobilité des apprentis devraient accompagner les référents mobilité dans la conception de leurs projets. Ils devraient en cela définir des critères de qualité pour la mise en œuvre des projets en fonction des différents besoins et contextes locaux. Des outils ou dispositifs de formation développés par ces structures pourraient faciliter le travail des référents mobilité.

---

# CONCLUSION

Le développement de la mobilité internationale des apprentis bénéficie actuellement d'un contexte favorable. Les structures de formation des apprentis tels que les CFA doivent s'emparer de ces opportunités tant au niveau de l'attractivité de leurs établissements qu'au bénéfice de leurs apprentis, et il s'agit de l'organiser pour des relations durables pour faciliter les mobilités et mieux les intégrer aux cursus de formation.

La mobilité européenne et internationale des apprentis doit s'inscrire dans les formations en apprentissage et se placer au cœur des projets des établissements.

L'implication des équipes de direction et la mobilisation collective des équipes pédagogiques et éducatives est une condition première du développement de mobilité longue des apprentis. L'organisation de la mobilité requiert des compétences croisées de nature juridique, réglementaire, pédagogique ou organisationnelle qui ne pourront être pleinement déployées au sein des CFA sans l'émergence d'une nouvelle fonction, celle de référent(e) mobilité.

---

# BIBLIOGRAPHIE

# WEBOGRAPHIE

- **Publications**

- Agence Erasmus+ France / Education Formation : « Synthèse des travaux des Assises Territoriales de la Mobilité des Apprentis » (2016)

<http://www.agence-erasmus.fr/page/groupes-de-travail>

- Agence Erasmus+ France / Education Formation : Les Notes de l'Observatoire n°9 « La mobilité des élèves et des apprentis dans le cadre du programme Erasmus + : état des lieux 2016-2017 » (2018)

<http://www.agence-erasmus.fr/publications.php>

- ANFA : « Guide de la mobilité européenne : réussir un projet d'échange de jeunes dans la branche de l'automobile » (2012)

- Conseil régional d'Auvergne : « [Guide du référent en mobilité européenne: réussir un projet de mobilité européenne dans la formation professionnelle](#) » (2009)

- Inspection Générale des Affaires Sociales « La mobilité européenne des apprentis » (Rapport IGAS n°2017-048R, Patrice Borel et Mireille Gaüzère, 2017)

[http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2017-048R\\_.pdf](http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2017-048R_.pdf)

- Rapport du député européen Jean Arthuis « Erasmus Pro : lever les freins à la mobilité des apprentis en Europe » (2018)

<http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/rapports/article/rapport-erasmus-pro-lever-les-freins-a-la-mobilite-des-apprentis-en-europe>

- Réseau des Chambres de métiers et de commerce et d'industrie allemandes/Service de coordination du réseau « Formation professionnelle sans frontières » : « Le Guide » (2017)

*Koordinierungsstelle Berufsbildung ohne Grenzen* : « *Das Handbuch* » (*ouvrage uniquement disponible en allemand* : <https://www.berufsbildung-ohne-grenzen.de/netzwerk/publikationen/>)

### • **Projets européens**

- Projet « PreMo » (Projet « Preparing Mobility », projet de partenariat européen financé par le programme Leonardo da Vinci en 2012) : <https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/eplu-project-details/#project/2012-1-IT1-LEO05-02800>
- Projet « ProM » (« Professionnalisation des Acteurs de la Mobilité en Éducation », projet de partenariat européen financé par le programme Leonardo da Vinci en 2012) : <https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/eplu-project-details/#project/2012-1-FR1-LEO05-34232>
- Projet « PROVE » (Projet « PROject-VET-Europe », projet de partenariat européen financé par le programme Leonardo da Vinci en 2012) : <https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/eplu-project-details/#project/EST-2012-1-DE2-LEO04-11649>
- Projet « Erasmus Plus-RMT » (Projet « Erasmus Plus : le Renouveau de la Mobilité Transnationale, une nouvelle opportunité pour les personnes en insertion et les entreprises », projet de partenariat européen financé par le programme Erasmus + en 2014) : <https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/eplu-project-details/#project/2014-1-FR01-KA200-008757>

### • **Autres**

- Loi n°2014-288 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028683576&categorieLien=id>
- Loi n°2018-217 ratifiant diverses ordonnances prises sur le fondement de la loi n°2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social. <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/3/29/MTRT1726748L/jo/texte>
- Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel  
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/9/5/MTRX1808061L/jo/texte>

# ANNEXE



## RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DES RÉFÉRENT(E)S MOBILITÉ

### PROFIL DES RÉPONDANTS À L'ENQUÊTE

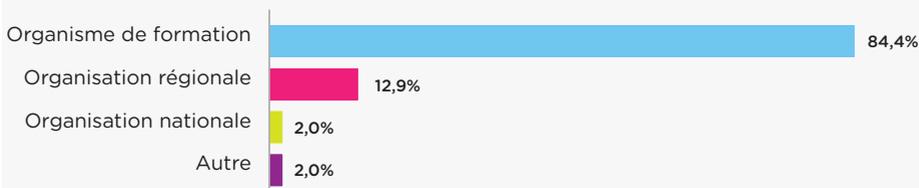
Ce questionnaire a été diffusé au sein de chaque réseau du groupe à travers un mail ciblé adressé aux personnes concernées. Au total, 146 personnes ont répondu, soit un échantillon représentatif pour une enquête de ce type.



Pour un certain nombre de questions, il est à noter que les répondants avaient la possibilité de choisir plusieurs réponses.

#### • *Structure d'origine*

	Effectifs	% Rep.
ANFA	3	2,1%
Chambre des métiers et de l'artisanat	26	17,8%
CCCA-BTP	17	11,6%
CCI	21	14,4%
Compagnons du Devoir et du Tour de France	12	8,2%
Conseil régional	6	4,1%
Enseignement professionnel agricole	52	35,6%
Autre	9	6,2%
Total	146	100%



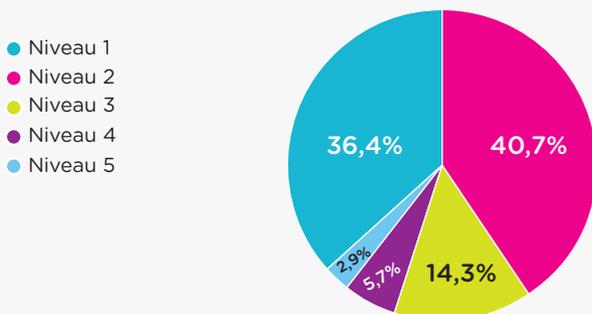
Une très large majorité des répondants exerce leurs missions au sein d'un organisme de formation.

La majorité des référent(e)s mobilité travaillent dans des centres de formation, dans des activités opérationnelles, et en conséquence les réponses de l'ensemble du questionnaire s'appuient sur une ou des expériences concrètes et pratiques.

- **Fonction occupée**

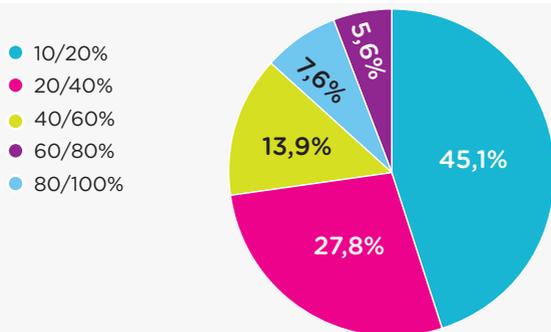
La fonction occupée par les référent(e)s mobilité varie largement. Certains répondants occupent exclusivement un poste de référent mobilité alors que d'autres sont en même temps membre de l'équipe administrative ou pédagogique, voire de la direction de leur centre de formation.

- **Niveau de qualification (en référence au cadre national de certification français)**

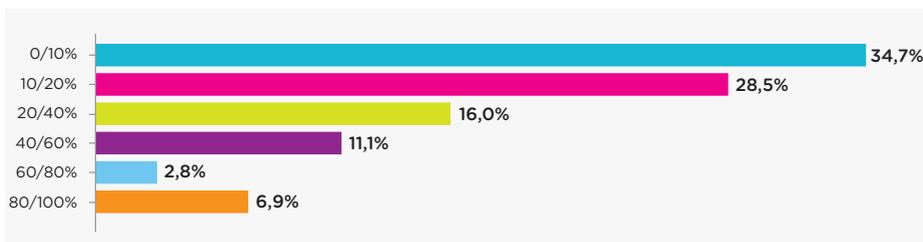


Le diagramme montre qu'une large majorité est diplômée de l'enseignement supérieur.

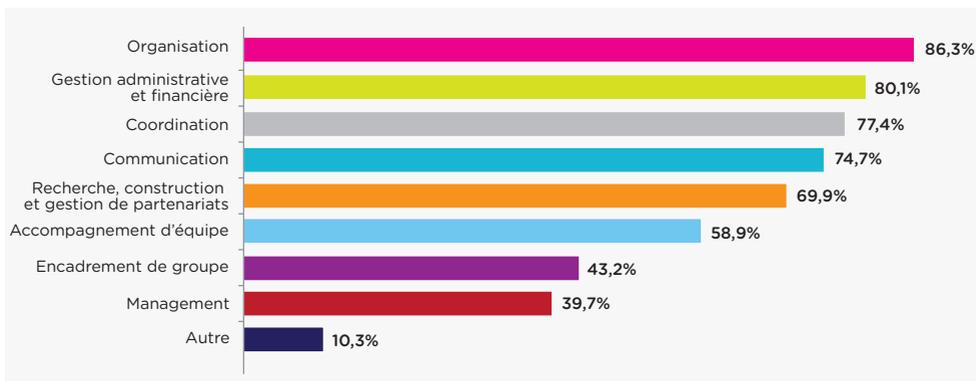
- **Question n°1** / Quel pourcentage de votre temps de travail estimez-vous consacrer à la mobilité européenne ?



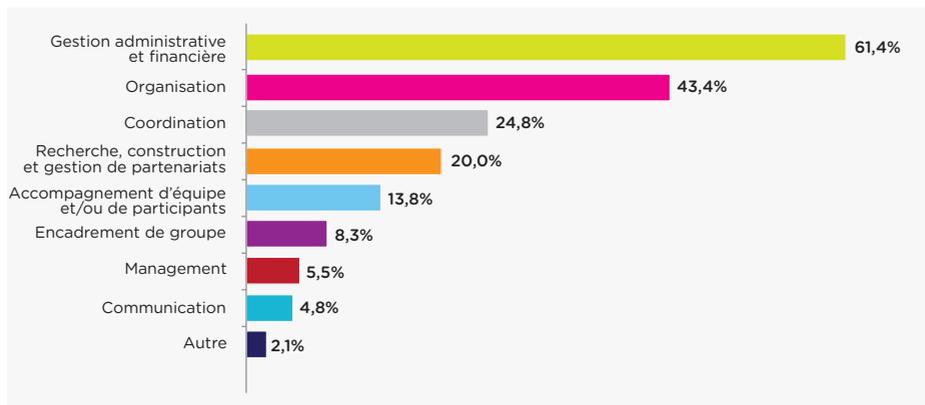
- **Question n°2** / Quel temps de travail est reconnu par votre structure pour l'ensemble des activités liées à la mobilité européenne ?



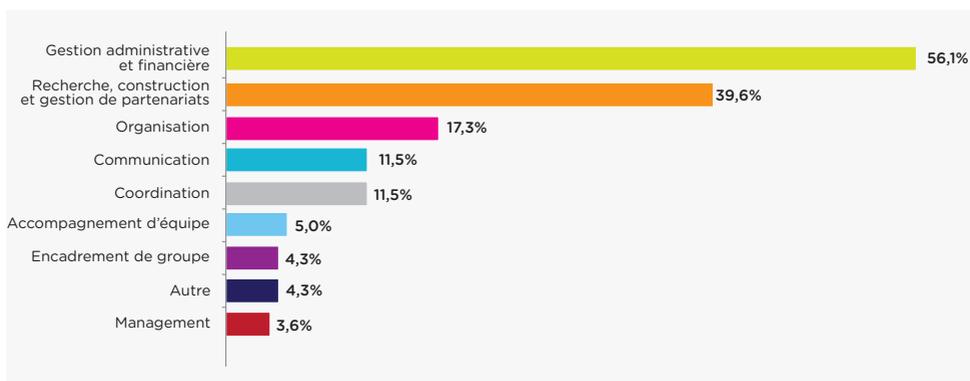
- **Question n°3** / Parmi la liste suivante, cochez les missions qui vous sont confiées dans le cadre de vos activités de mobilité européenne :



- **Question n°4** / Dans la liste suivante, indiquez les missions auxquelles vous consacrez le plus de temps (maximum 2 réponses) :

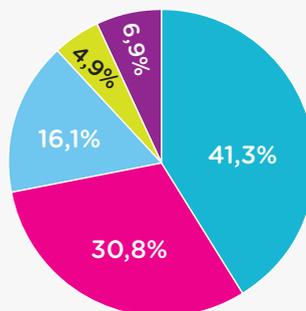


- **Question n°5** / Dans la liste suivante indiquez les missions dont la réalisation vous pose le plus de problèmes ou de difficultés (maximum 2 réponses) :

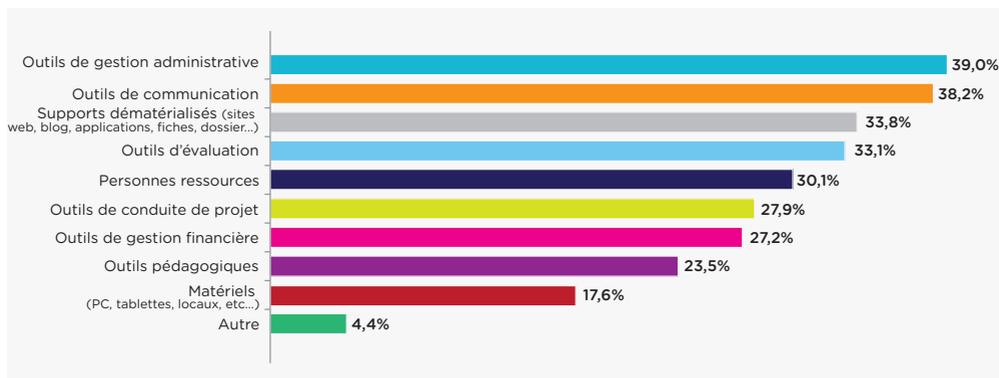


• **Question n°6** / Concernant les outils pour réaliser vos missions, cochez la proposition qui vous convient le mieux :

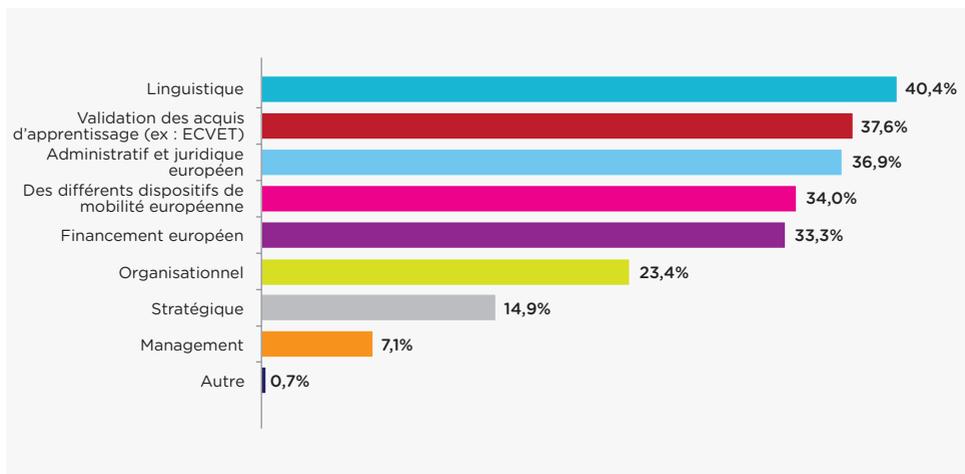
- J'ai à ma disposition des outils et supports adaptés.
- J'ai à ma disposition des outils et supports mais ils sont moyennement adaptés.
- J'ai à ma disposition des outils et supports mais ils ne sont pas adaptés.
- Je n'ai pas d'outils et de supports à ma disposition.
- J'ai créé la plupart des outils et supports que j'utilise.



• **Question n°7** / Vos besoins en supports, outils et accompagnement se situent sur quel(s) champ(s) ?



- **Question n°8** / Vos besoins en formation les plus importants se situent plutôt sur le plan (maximum 3 réponses) :





## MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL

- Agence franco-allemande pour les échanges dans l'enseignement et la formation professionnels - ProTandem
  - Agence Erasmus+ France / Education Formation
- Association Nationale pour la Formation Automobile - ANFA
  - Association Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat - APCMA
- Chambres de Commerce et d'Industrie de France - CCI France
- Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics - CCCA-BTP
- Les Compagnons du Devoir et du Tour de France - AOCDTF
  - Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - MAA
  - Office Franco-Allemand pour la Jeunesse - OFAJ
- Régions de France représentée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Grand Est et Occitanie
  - Et Thierry Joseph en qualité d'expert ECVET<sup>14</sup>

<sup>14</sup> ECVET (European Credit system for Vocational Education and Training) est un système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels. L'équipe des experts « ECVET France » est coordonnée par l'Agence Erasmus+ France / Education Formation  
<http://www.agence-erasmus.fr/page/ecvet>



## CONCEPTION DU GUIDE

- Pour l'Agence Erasmus+ France / Education Formation :  
Sylvain Scherpereel
  
- Pour l'ANFA : Andreas Gabriel et Louise Boissenin
  
- Pour l'AOCDTF : Vanessa Duval
  
- Pour CCCA-BTP : Paola Bolognini et Pierre Touillon
  
- Pour l'équipe française des experts ECVET : Thierry Joseph



---

# NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

*Réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne. Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.*

*Crédits photos : ShutterstockImages*

*Novembre 2018*

*ISSN : 2554-0165*

*Imprimeur : BLF impression*

